



Formation Aide Soignante

Vous serez formé.e pour accompagner les personnes dans les activités quotidiennes, évaluer leur état clinique, assurer leur confort, et contribuer à leur bien-être physique et psychologique.



CROIX-ROUGE
FRANÇAISE
COMPÉTENCE

Notre organisation



Noémie

Aide-soignante
CHU Dijon Bourgogne

- **Contenu :**
 - Notions de pathologies courantes.
 - Raisonnement clinique
 - Techniques de communication et relation d'aide
 - Pratiques cliniques (4 stages).
 - Gestion des soins d'urgence Niveau 2
- **Durée :** 12 mois FI et 18 mois FA ou contrat pro.
- **Rentrée:** fin août 2026 (février - mars 2027)
- **Lieu :** Lons-le-Saunier, Champagnole, Quetigny, Vesoul.
- **Débouchés :** Établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD, Soins à domicile, handicap, psychiatrie...).



CROIX-ROUGE
FRANÇAISE
COMPÉTENCE

La sélection et les voies d'accès

La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est accessible, **sans condition de diplôme**, Pré Requis: Avoir au moins 17 ans à l'entrée en formation, niveau B2 de français pour les candidats étrangers, être vaccinés :

1. Formation initiale : Vous êtes sans rupture de scolarité, demandeur d'emploi (12 mois si cursus complet)
2. Formation professionnelle continue – Montée en compétences (12 mois si cursus complet)
3. Formation en apprentissage et le contrat de professionnalisation (18 mois si cursus complet)



Parcours possible suivant le parcours antérieur à la formation



Parcours Partiel

Être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Assistant de régulation médicale
- Diplôme d'État d'ambulancier
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

(Les titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile ou de la mention complémentaire aide à domicile sont, de droit, titulaires du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, spécialité "accompagnement de la vie à domicile").

(Les titulaires du diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique sont, de droit, titulaires du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, spécialité "accompagnement de la vie en structure collective").

- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Titre professionnel d'agent de service médico-social

OU Être titulaire du :

- Baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement, soins et services à la personne »
- Baccalauréat professionnel SAPAT « services aux personnes et aux territoires »



Parcours Complet

Pour tous les autres candidats

Cursus classique

—

**Formation
initiale ou
continue**

Cursus dit “Classique”

Accessible via un Concours d'entrée :

- Etape 1 : Inscription à la Sélection (demande du dossier d'inscription à la sélection)
- Etape 2 : Épreuves de Sélection – Entretien
- Etape 3 : Résultats
- Etape 4 : Admission

Financements :

- Employeur
- Conseil régional +/- en lien avec France Travail
- Autofinancement

Formation En Apprentissage

—

1- Apprentissage

Depuis 2020, la Croix Rouge propose des formations en apprentissage dans la majorité des établissements de formation.

Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage est une modalité de formation liée à un contrat de travail qui alterne un enseignement en milieu professionnel et en centre de formation.

Qui peut devenir apprenti ?

Toute personne entre 17 et 29 ans révolus est éligible à l'apprentissage.

Il existe des exceptions à la limitation décrites dans l'article L6222-2 du Code du Travail.



ATTENTION

1- Apprentissage

- C'est un **contrat de travail** spécifique conclu entre un candidat et un employeur (durée entre 6 mois et 3 ans)
- L'apprenti(e) est un **salarié** de la structure
- L'apprenti n'est pas comptabilisé dans les effectifs "métiers"
- **L'apprenti s'engage à :**
 - Avoir un **comportement** compatible avec les exigences des métiers
 - Être **volontaire et impliqué** chez l'employeur, en stage et au CFA
 - Être **assidu** en cours, en stage et aux examens
 - Prévenir de toute **absence** l'employeur et le CFA

1- Apprentissage

L'employeur s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens d'assurer **une formation** progressive
- Nommer le **maître d'apprentissage**,
- Permettre à l'apprenti de réaliser un ou plusieurs **stages** dans une autre entreprise d'accueil,
- Prendre en compte le statut particulier de l'apprenti à la fois "travailleur salarié" et "salarié en formation" en veillant notamment à l'assiduité de l'apprenti en cours,
- Respecter l'ensemble de la **législation relative au droit du travail**,

1- Apprentissage



La Croix rouge
vous accompagne

- Les étapes pour entrer en formation
 - Etape 1 : Trouver employeur
 - Etape 2 : Etablir le CERFA (3 mois avant possible)
 - Etape 3 : Admission
 - Pas d'épreuves de sélection pour entrer en formation => Sélection réalisée par l'employeur

Financement → Employeur

1- Apprentissage

C'est aussi

...

- Des frais de formation pris en charge par l'employeur,
- Une rémunération mensuelle,
- L'accès aux droits du salarié en entreprise, couverture sociale (mutuelle, CE...)
- Une aide à la professionnalisation
- L'appartenance à une équipe, à un service, à une entreprise
- d'être plus opérationnel à la diplomation
- La carte étudiants des métiers
- Possibilité d'avoir accès à :
 - L'aide au Permis B,
 - L'aide au premier équipement,
 - à la mobilité

Un temps de
formation adapté
aux parcours

1- Apprentissage

Mars			Rentrée :			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			
1	D		1	M	CFA	1	V	STAGE	1	L	CFA	1	M	CFA	1	S		1	M	STAGE	1
2	L	CFA	2	J	CFA	2	S		2	M	CFA	2	J	CFA	2	D		2	M	STAGE	2
3	M	CFA	3	V	CFA	3	D		3	M	CFA	3	V	CFA	3	L	EMP	3	J	STAGE	3
4	M	CFA	4	S		4	L	STAGE	4	J	CFA	4	S		4	M	EMP	4	V	STAGE	4
5	J	CFA	5	D		5	M	STAGE	5	V	CFA	5	D		5	M	EMP	5	S		5
6	V	CFA	6	L	CFA	6	M	STAGE	6	S		6	L	CFA	6	J	EMP	6	D		6
7	S		7	M	CFA	7	J	STAGE	7	D		7	M	CFA	7	V	EMP	7	L	STAGE	7
8	D		8	M	CFA	8	V	STAGE	8	L	CFA	8	M	CFA	8	S		8	M	STAGE	8
9	L	CFA	9	J	CFA	9	S		9	M	CFA	9	J	CFA	9	D		9	M	STAGE	9
10	M	CFA	10	V	CFA	10	D		10	M	CFA	10	V	CFA	10	L	EMP	10	J	STAGE	10
11	M	CFA	11	S		11	L	STAGE	11	J	CFA	11	S		11	M	EMP	11	V	STAGE	11
12	J	CFA	12	D		12	M	STAGE	12	V	CFA	12	D		12	M	EMP	12	S		12
13	V	CFA	13	L	STAGE	13	M	STAGE	13	S		13	L	EMP	13	J	EMP	13	D		13
14	S		14	M	STAGE	14	J	STAGE	14	D		14	M	EMP	14	V	EMP	14	L	STAGE	14
15	D		15	M	STAGE	15	V	STAGE	15	L	CFA	15	M	EMP	15	S		15	M	STAGE	15
16	L	CFA	16	J	STAGE	16	S		16	M	CFA	16	J	EMP	16	D		16	M	STAGE	16
17	M	CFA	17	V	STAGE	17	D		17	M	CFA	17	V	EMP	17	L	EMP	17	J	STAGE	17
18	M	CFA	18	S		18	L	CFA	18	J	CFA	18	S		18	M	EMP	18	V	STAGE	18
19	J	CFA	19	D		19	M	CFA	19	V	CFA	19	D		19	M	EMP	19	S		19
20	V	CFA	20	L	STAGE	20	M	CFA	20	S		20	L	EMP	20	J	EMP	20	D		20
21	S		21	M	STAGE	21	J	CFA	21	D		21	M	EMP	21	V	EMP	21	L	STAGE	21
22	D		22	M	STAGE	22	V	CFA	22	L	CFA	22	M	EMP	22	S		22	M	STAGE	22
23	L	CFA	23	J	STAGE	23	S		23	M	CFA	23	J	EMP	23	D		23	M	STAGE	23
24	M	CFA	24	V	STAGE	24	D		24	M	CFA	24	V	EMP	24	L	CFA	24	J	STAGE	24
25	M	CFA	25	S		25	L	CFA	25	J	CFA	25	S		25	M	CFA	25	V	STAGE	25
26	J	CFA	26	D		26	M	CFA	26	V	CFA	26	D		26	M	CFA	26	S		26
27	V	CFA	27	L	STAGE	27	M	CFA	27	S		27	L	EMP	27	J	CFA	27	D		27
28	S		28	M	STAGE	28	J	CFA	28	D		28	M	EMP	28	V	CFA	28	L	STAGE	28
29	D		29	M	STAGE	29	V	CFA	29	L	CFA	29	M	EMP	29	S		29	M	STAGE	29
30	L	CFA	30	J	STAGE	30	S		30	M	CFA	30	J	EMP	30	D		30	M	STAGE	30
31	M	CFA	31	D		31	D		31	M		31	V	EMP	31	L	STAGE				31



Contrat de professionalisation

—

2-Contrat de Professionnalisation

- Contrat de professionnalisation :
 - Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale ;
 - ***Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.***
- Contrat de travail spécifique conclu entre un candidat et un employeur
- Contrat en CDD ou en CDI

Financement  Employeur

1- Apprentissage

Mars			Rentrée :			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			
1	D		1	M	CFA	1	V	STAGE	1	L	CFA	1	M	CFA	1	S		1	M	STAGE	1
2	L	CFA	2	J	CFA	2	S		2	M	CFA	2	J	CFA	2	D		2	M	STAGE	2
3	M	CFA	3	V	CFA	3	D		3	M	CFA	3	V	CFA	3	L	EMP	3	J	STAGE	3
4	M	CFA	4	S		4	L	STAGE	4	J	CFA	4	S		4	M	EMP	4	V	STAGE	4
5	J	CFA	5	D		5	M	STAGE	5	V	CFA	5	D		5	M	EMP	5	S		5
6	V	CFA	6	L	CFA	6	M	STAGE	6	S		6	L	CFA	6	J	EMP	6	D		6
7	S		7	M	CFA	7	J	STAGE	7	D		7	M	CFA	7	V	EMP	7	L	STAGE	7
8	D		8	M	CFA	8	V	STAGE	8	L	CFA	8	M	CFA	8	S		8	M	STAGE	8
9	L	CFA	9	J	CFA	9	S		9	M	CFA	9	J	CFA	9	D		9	M	STAGE	9
10	M	CFA	10	V	CFA	10	D		10	M	CFA	10	V	CFA	10	L	EMP	10	J	STAGE	10
11	M	CFA	11	S		11	L	STAGE	11	J	CFA	11	S		11	M	EMP	11	V	STAGE	11
12	J	CFA	12	D		12	M	STAGE	12	V	CFA	12	D		12	M	EMP	12	S		12
13	V	CFA	13	L	STAGE	13	M	STAGE	13	S		13	L	EMP	13	J	EMP	13	D		13
14	S		14	M	STAGE	14	J	STAGE	14	D		14	M	EMP	14	V	EMP	14	L	STAGE	14
15	D		15	M	STAGE	15	V	STAGE	15	L	CFA	15	M	EMP	15	S		15	M	STAGE	15
16	L	CFA	16	J	STAGE	16	S		16	M	CFA	16	J	EMP	16	D		16	M	STAGE	16
17	M	CFA	17	V	STAGE	17	D		17	M	CFA	17	V	EMP	17	L	EMP	17	J	STAGE	17
18	M	CFA	18	S		18	L	CFA	18	J	CFA	18	S		18	M	EMP	18	V	STAGE	18
19	J	CFA	19	D		19	M	CFA	19	V	CFA	19	D		19	M	EMP	19	S		19
20	V	CFA	20	L	STAGE	20	M	CFA	20	S		20	L	EMP	20	J	EMP	20	D		20
21	S		21	M	STAGE	21	J	CFA	21	D		21	M	EMP	21	V	EMP	21	L	STAGE	21
22	D		22	M	STAGE	22	V	CFA	22	L	CFA	22	M	EMP	22	S		22	M	STAGE	22
23	L	CFA	23	J	STAGE	23	S		23	M	CFA	23	J	EMP	23	D		23	M	STAGE	23
24	M	CFA	24	V	STAGE	24	D		24	M	CFA	24	V	EMP	24	L	CFA	24	J	STAGE	24
25	M	CFA	25	S		25	L	CFA	25	J	CFA	25	S		25	M	CFA	25	V	STAGE	25
26	J	CFA	26	D		26	M	CFA	26	V	CFA	26	D		26	M	CFA	26	S		26
27	V	CFA	27	L	STAGE	27	M	CFA	27	S		27	L	EMP	27	J	CFA	27	D		27
28	S		28	M	STAGE	28	J	CFA	28	D		28	M	EMP	28	V	CFA	28	L	STAGE	28
29	D		29	M	STAGE	29	V	CFA	29	L	CFA	29	M	EMP	29	S		29	M	STAGE	29
30	L	CFA	30	J	STAGE	30	S		30	M	CFA	30	J	EMP	30	D		30	M	STAGE	30
31	M	CFA	31	D		31	D		31	M		31	V	EMP	31	L	STAGE				31



En Synthèse:

	Formation Classique	Formation en Apprentissage	F° en Contrat de profesionalisation
Durée	11 mois	16 mois	16 mois
Financement	Prise en charge possible par Région BFC, France Travail, CPF ou autofinancement	Formation prise en charge par employeur	Formation prise en charge par employeur
Rému / indemnités	Indemnités France travail si droits au chômage Région si pas de droits au chômage/Bourse	Rémunération mensuelle en % du SMIC selon l'âge et l'année de contrat	Rémunération mensuelle en % du SMIC selon l'âge et l'année de contrat
Statut	Étudiant / stagiaire de la formation professionnelle	Salarié en contrat d'apprentissage	Salarié en contrat d'apprentissage
Pré Requis	Avoir plus de 17 ans + Sélection + vaccinations réglementaires + niveau langue B2	Avoir entre 18 et 30 ans ou Reconnu RQTH ou Sportif haut niveau + vaccinations réglementaires + niveau langue B2	Etre demandeur d'emploi + Sélection + vaccinations réglementaires niveau langue B2

Merci !

—